L'urbanisme face au risque « cavités souterraines »

L’exemple de la région parisienne

Avec :

Xavier Piccino

Ingénieur des Mines ; Inspection Générale des Carrières de la Ville de Paris

Anne-Marie Leparmentier

Géologue ; Inspection Générale des Carrières de la Ville de Paris

Débat animé par Denis Fabre

Professeur au Cnam ; Chaire de Géotechnique

Jeudi 11 mars 2010, de 18h30 à 20h

Conservatoire national des arts et métiers

Amphi Abbé Grégoire (C), 292 rue Saint-Martin, Paris IIIe

Entrée libre, dans la limite des places disponibles

Organisé avec le soutien de l'union nationale des ingénieurs Cnam (UNICNAM)

Les Inspections Générales des Carrières surveillent depuis plus de 240 ans les carrières et autres cavités souterraines de la région parisienne. Ces carrières, fruits de l'exploitation intensive de matériaux de construction proches d'une capitale en extension (calcaire, craie, gypse, sables, ...), sont aujourd'hui à la fois un patrimoine et un facteur de risque. Si l'effondrement de 1961 à Clamart ou la découverte d'un vide de plus de 10.000 m^3 sous la Gare du Nord en 1975 ont été des conséquences ponctuelles des phénomènes en action, les cavités souterraines sont nombreuses en Ile-de-France, et souvent méconnues. La gestion de ce risque, confiée aux Inspections générales des Carrières, a de multiples facettes : il s'agit

dans un premier temps de connaître et prévoir les phénomènes susceptibles de se produire. Dans un second temps, il s'agit de surveiller ces cavités et leurs évolutions. Les connaissances ainsi acquises permettent d'élaborer des outils de prévention, parmi lesquels, en premier lieu, l'information du public. Parfois, dans des zones inaccessibles et lorsque les cavités ne peuvent être suivies, des désordres apparaissent. Il faut alors mettre en œuvre des solutions curatives, travaux souterrains de consolidation et de comblement. La protection des biens et des personnes fait l'objet d'une attention toute particulière en Ile-de-France, zone particulièrement dense où la valeur du foncier prend souvent le dessus sur la conscience du risque. C'est pourquoi les Inspections générales des Carrières sont chargées d'analyser l'ensemble des dossiers d'autorisation d'urbanisme, tels que les permis de construire, afin de définir les règles minimales à respecter en matière de fondations et de confortation des carrières.

Denis Murat

Téléphone : 01-40-27-23-72

Télécopie : 01-40-27-28-42

Conformément aux articles 28,39,40,41, 42 de la loi du 6/01/1978 modifiée, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de modification (changement de nom, d'adresse, etc.), de rectification (en cas d'erreurs) ou de suppression sur les données vous concernant.

Pour exercez ce droit, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante:

Denis MURAT - Conservatoire national des arts et métier – RCE - CC384 – 292 rue Saint-Martin – Paris Cedex 03

ou par mail : denis.murat@cnam.fr